
PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 13 DÉCEMBRE 2018 À 19 H AU CENTRE METCALFE SITUÉ AU 3597, RUE METCALFE, À RAWDON, ET À LAQUELLE SONT PRÉSENTS FORMANT QUORUM :

Monsieur le maire,	Bruno Guilbault
Mesdames et Messieurs les conseillers,	Marco Bellefeuille Josianne Girard Raymond Rougeau Renald Breault Kimberly St Denis Stéphanie Labelle



1. OUVERTURE DE LA SÉANCE - MOT DU MAIRE

La séance est ouverte par Monsieur le maire Bruno Guilbault. Maître Caroline Gray, directrice du Service du greffe et secrétaire-trésorière adjointe, agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

Sont également présents :

M. François Dauphin, directeur général et secrétaire-trésorier
Mme Carole Landry, directrice du Service des finances et secrétaire-trésorière adjointe

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

18-617

Il est proposé par Monsieur le conseiller Marco Bellefeuille et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour suivant, avec le **retrait du point numéro 29** et **l'ajout du point 50.1 – Affaires nouvelles - Demande de subvention – Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU)** :

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE - MOT DU MAIRE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **PRÉSENTATION DU DOSSIER DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ET DE LA GESTION DE L'ÉCOCENTRE**
4. **PRÉSENTATION DU BUDGET 2019**
5. **DÉPÔT - EXTRAIT DU REGISTRE PUBLIC DES DÉCLARATIONS DES ÉLUS**
6. **DÉPÔT - DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL**
7. **APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 15 NOVEMBRE 2018 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 27 NOVEMBRE 2018**
8. **COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU 3 DÉCEMBRE 2018**
9. **DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES**
 - 9.1 **3900, CHEMIN DU LAC-BRENNAN - LOT 5 529 980 - ZONE V2-11 DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 402 - BÂTIMENTS ACCESSOIRES**
 - 9.2 **2262, RUE MARTEL - LOT 5 353 557 - ZONE R1-8 DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 402 - BÂTIMENTS PRINCIPAL ET ACCESSOIRE**

AVIS DE MOTION

10. **AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 61-2018 POURVOYANT À L'IMPOSITION DES TAXES SUR LES PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES ET À L'EXIGIBILITÉ DE COMPENSATIONS POUR LA FOURNITURE DE SERVICES MUNICIPAUX, LE TOUT AUX FINS DE L'EXERCICE FINANCIER 2019**
11. **AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 48-2019 CONCERNANT LA TARIFICATION DES BIENS ET SERVICES DE LA MUNICIPALITÉ DE RAWDON**
12. **AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 118-2018-3 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 118-2018 ET SES AMENDEMENTS SUR LA GESTION CONTRACTUELLE DE LA MUNICIPALITÉ DE RAWDON AFIN DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS CONCERNANT LA GESTION DES DÉPASSEMENTS DES COÛTS**

PROJETS DE RÈGLEMENTS

13. PRÉSENTATION, DÉPÔT ET ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 61-2018 POURVOYANT À L'IMPOSITION DES TAXES SUR LES PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES ET À L'EXIGIBILITÉ DE COMPENSATIONS POUR LA FOURNITURE DE SERVICES MUNICIPAUX, LE TOUT AUX FINS DE L'EXERCICE FINANCIER 2019
14. PRÉSENTATION, DÉPÔT ET ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 48-2019 CONCERNANT LA TARIFICATION DES BIENS ET SERVICES DE LA MUNICIPALITÉ DE RAWDON
15. PRÉSENTATION, DÉPÔT ET ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 118-2018-3 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 118-2018 ET SES AMENDEMENTS SUR LA GESTION CONTRACTUELLE DE LA MUNICIPALITÉ DE RAWDON AFIN DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS CONCERNANT LA GESTION DES DÉPASSEMENTS DES COÛTS
16. ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 372-89-57 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 372-89 (SECTEUR VILLAGE) ET SES AMENDEMENTS AFIN DE PROCÉDER À L'AGRANDISSEMENT DES ZONES C5-16, R4-13 ET C4-33 ET À LA CRÉATION DE LA ZONE R4-15 AINSI QUE D'AUTORISER L'USAGE ÉGLISES, ÉDIFICES DU CULTE ET PRESBYTÈRES DANS LA ZONE C3-82
17. ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 404-10 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 404 (SECTEUR CANTON) ET SES AMENDEMENTS AFIN DE PROCÉDER À LA MODIFICATION DE L'ANNEXE A DES RUES PRIVÉES - CHEMIN PONDEROSA ET RUE ALEX

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

18. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

19. OCTROI DE CONTRAT - ANALYSES DE LABORATOIRE - 2019-2020
20. OCTROI DE CONTRAT - SERVICES SCIENTIFIQUES - SENTIER DE GLACE SUR LE LAC RAWDON

SUJETS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

21. CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2019
22. RÉINGÉNIERIE DE LA PRÉFILTRATION - USINE DE FILTRATION DES EAUX ST-PATRICK
23. CONTRAT ACCESSOIRE - SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE - TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE L'USINE DE FILTRATION DES EAUX (ST- PATRICK) - NORDA STELO
24. MODIFICATIONS À LA PROGRAMMATION DE TRAVAUX - TECQ 2014-2018 - PROGRAMMATION DE TRAVAUX RÉVISÉE - ACCEPTATION PAR LE CONSEIL MUNICIPAL - 54 866 \$ CHEMIN DU LAC-MORGAN
25. PROGRAMME DE SOUTIEN FINANCIER POUR LES MUNICIPALITÉS - PRÉPARATION AUX SINISTRES - VOLET 1
26. REDDITION DE COMPTES - PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAV) - VOLET PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION (PPA)
27. DÉPÔT DU CERTIFICAT DE LA TENUE D'UN REGISTRE - RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 159 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES, DE PAVAGE, D'AMÉNAGEMENT ET D'AMÉLIORATION DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE AUX ABORDS DE L'ÉCOLE DES CASCADES, PAVILLON ST-LOUIS ET AUTORISANT UNE DÉPENSE DE 480 000 \$ ET UN EMPRUNT DE 200 000 \$
28. EMBAUCHE - SECRÉTAIRE AU SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE - POSTE RÉGULIER À TEMPS COMPLET
29. FIN D'EMPLOI - EMPLOYÉ N° 80-0039 - SERVICE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE
30. RECONDUCTION DE L'AIDE FINANCIÈRE - ACTIVITÉS SPORTIVES POUR ENFANTS À L'EXTÉRIEUR DU TERRITOIRE
31. APPRÉCIATION DES CONTRIBUTIONS DES CADRES MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE 2018
32. RÉVISION BUDGÉTAIRE 2018 - OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION (OMH)
33. MODIFICATION À LA RÉOLUTION NUMÉRO 18-190 - AFFECTATION DE SURPLUS - PROJETS SPÉCIAUX 2018
34. MODIFICATION À LA RÉOLUTION NUMÉRO 18-320 - OCTROI DE CONTRAT - TRAVAUX DE RÉFECTION DU CHEMIN DU LAC-GRATTEN

35. MODIFICATION À LA RÉOLUTION NUMÉRO 18-401 - OCTROI DE CONTRAT - PAVAGE - CHEMIN DU LAC-MORGAN
36. EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA 2019 - SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE
37. SOUTIEN FINANCIER - PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE 2019
38. DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER - CAMP ADAPTÉ - LES RÉPITS DE GABY ET L'ASSOCIATION DES PERSONNES HANDICAPÉES MATAWINIE (APHM)
39. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - CENTRE DE PRÉVENTION DU SUICIDE DE LANAUDIÈRE
40. INVITATION SOUPER SPAGHETTI - CHEVALIERS DE COLOMB
41. DEMANDE DE RECONNAISSANCE D'ORGANISME AUX FINS DU PROGRAMME D'ASSURANCES OFFERT PAR L'INTERMÉDIAIRE DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC - SOLIDARITÉ ENVIRONNEMENT MATAWINIE
42. DIRECTIVE DE CHANGEMENT NUMÉRO 10 - TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA RUE CEDAR, 2E AVENUE, 1ERE AVENUE ET CHEMIN KILDARE - JOBERT INC.
43. CERTIFICAT DE PAIEMENT NUMÉRO 2 - ACCEPTATION DÉFINITIVE - PAVAGE - RUE QUEEN - ASPHALTE LANAUDIÈRE INC.
44. CERTIFICAT DE PAIEMENT NUMÉRO 10 - ACCEPTATION DÉFINITIVE - PAVAGE DE DIVERSES RUES 2016 - PHASE 2 - RUE PROMENADE-DU-LAC - 9306-1380 QUÉBEC INC. (PAVAGE ROY)
45. CERTIFICAT DE PAIEMENT NUMÉRO 3 - TRAVAUX DE RÉFECTION DU CHEMIN DU LAC-GRATTEN - ASPHALTE GÉNÉRALE INC.
46. CERTIFICAT DE PAIEMENT NUMÉRO 6 - TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA RUE CEDAR, 2E AVENUE, 1ERE AVENUE ET CHEMIN KILDARE - JOBERT INC.
47. CERTIFICAT DE PAIEMENT NUMÉRO 7 - ACCEPTATION PROVISoire - TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA RUE CEDAR, 2E AVENUE, 1ERE AVENUE ET CHEMIN KILDARE - JOBERT INC.

APPROBATION DES COMPTES, DÉPENSES ET ENGAGEMENTS DE CRÉDIT

48. APPROBATION DES COMPTES, DÉPENSES ET ENGAGEMENTS DE CRÉDIT
 - 48.1 LISTE DES COMPTES À PAYER/FOURNISSEURS
 - 48.2 LISTE DES CHÈQUES ÉMIS
 - 48.3 LISTE DES CHÈQUES ANNULÉS
 - 48.4 LISTE DES PRÉLÈVEMENTS
 - 48.5 LISTE DES ENGAGEMENTS
 - 48.6 LISTE DES VIREMENTS BUDGÉTAIRES
 - 48.7 JOURNAL DES SALAIRES NETS
 49. CORRESPONDANCE
 - 49.1 LETTRE DU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION (MAMH) DATÉE DU 15 NOVEMBRE 2018
 - 49.2 LETTRE DE REMERCIEMENT - RÉFECTION DU CHEMIN DU LAC BRENNAN
 50. AFFAIRES NOUVELLES
 - 50.1 DEMANDE DE SUBVENTION - PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES D'EAU (PRIMEAU)
 51. PAROLE AUX CONSEILLERS
 52. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS
 53. LEVÉE DE LA SÉANCE
3. PRÉSENTATION DU DOSSIER DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ET DE LA GESTION DE L'ÉCOCENTRE

4. PRÉSENTATION DU BUDGET 2019

18-619 Monsieur le maire, Bruno Guilbault et Madame Carole Landry, directrice du Service des finances et secrétaire-trésorière adjointe présentent les prévisions budgétaires pour l'année 2019.

5. DÉPÔT - EXTRAIT DU REGISTRE PUBLIC DES DÉCLARATIONS DES ÉLUS

18-620 Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose séance tenante l'extrait du registre public des déclarations des élus, soient celles de :

- Monsieur le maire Bruno Guilbault

Et des conseillères et conseillers :

- Monsieur Marco Bellefeuille
- Madame Josianne Girard
- Monsieur Raymond Rougeau
- Monsieur Renald Breault
- Madame Kimberly St Denis
- Madame Stéphanie Labelle

le tout conformément aux articles 6 et 46 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*.

6. DÉPÔT - DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

18-621 Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose séance tenante les déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil, soient celles de :

- Monsieur le maire Bruno Guilbault

Et des conseillères et conseillers :

- Monsieur Marco Bellefeuille
- Madame Josianne Girard
- Monsieur Raymond Rougeau
- Monsieur Renald Breault
- Madame Kimberly St Denis
- Madame Stéphanie Labelle

le tout conformément à l'article 357 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

7. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 15 NOVEMBRE 2018 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 27 NOVEMBRE 2018

CONSIDÉRANT QU'une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du conseil tenue le 15 novembre 2018 à 19h et de la séance extraordinaire du conseil tenue le 27 novembre 2018 à 18h30 a été remise aux membres du conseil.

18-622 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 15 novembre 2018 à 19h et de la séance extraordinaire du conseil tenue le 27 novembre 2018 à 18h30, tel que remis aux membres du conseil.

8. COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU 3 DÉCEMBRE 2018

18-623 Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose le procès-verbal du 3 décembre 2018 du comité consultatif d'urbanisme (CCU).

9. DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

9.1 3900, CHEMIN DU LAC-BRENNAN - LOT 5 529 980 - ZONE V2-11 DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 402 - BÂTIMENTS ACCESSOIRES

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a étudié, le 3 décembre 2018, une demande de dérogation mineure formulée, visant à rendre conformes les trois remises existantes d'une superficie de 37,83 mètres carrés, 37,19 mètres carrés et 15,19 mètres carrés chacune construites au 3900, chemin du Lac-Brennan. La superficie totale maximale des trois remises est

de 91 mètres carrés malgré la superficie maximale des bâtiments accessoires autorisée de 45,74 mètres carrés correspondant à la superficie de plancher du bâtiment principal telle qu'exigée selon l'article 10.6.3 du Règlement de zonage n° 402;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme n'a émis aucune recommandation dans ce dossier et qu'il est d'avis qu'il revient au conseil municipal d'apprécier cette demande;

CONSIDÉRANT l'historique de ce dossier et après analyse de celui-ci, le conseil municipal est d'avis que cette demande doit être refusée.

18-624 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Josianne Girard et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

De refuser la dérogation mineure décrite au préambule de la présente résolution et identifiée au dossier numéro 2018-01113.

9.2 2262, RUE MARTEL - LOT 5 353 557 - ZONE R1-8 DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 402 - BÂTIMENTS PRINCIPAL ET ACCESSOIRE

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a fait, le 3 décembre 2018, une recommandation favorable à une demande de dérogation mineure formulée, visant à rendre conformes la résidence et le garage détaché existants construits au 2262, rue Martel. La résidence est localisée à un minimum de 7,3 mètres de la limite arrière et le garage détaché est localisé à un minimum de 7,3 mètres de la limite avant (rue Martel) en lieu et place des marges arrière et de recul minimales de 7,5 mètres exigées en vertu de l'article 6.2.1 c) du Règlement de zonage n° 402;

CONSIDÉRANT QUE cette dérogation ne va pas à l'encontre des objectifs du plan directeur d'urbanisme.

18-625 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Josianne Girard et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'accepter la dérogation mineure décrite au préambule de la présente résolution et identifiée au dossier numéro 2018-01185, conformément aux recommandations et aux conditions du comité consultatif d'urbanisme.

AVIS DE MOTION

10. AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 61-2018 POURVOYANT À L'IMPOSITION DES TAXES SUR LES PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES ET À L'EXIGIBILITÉ DE COMPENSATIONS POUR LA FOURNITURE DE SERVICES MUNICIPAUX, LE TOUT AUX FINS DE L'EXERCICE FINANCIER 2019

18-626 Avis de motion est donné par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau que lors d'une séance du conseil, sera présenté le Règlement numéro 61-2018 pourvoyant à l'imposition des taxes sur les propriétés immobilières et à l'exigibilité de compensations pour la fourniture de services municipaux, le tout aux fins de l'exercice financier 2019.

11. AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 48-2019 CONCERNANT LA TARIFICATION DES BIENS ET SERVICES DE LA MUNICIPALITÉ DE RAWDON

18-627 Avis de motion est donné par Monsieur le conseiller Marco Bellefeuille que lors d'une séance du conseil, sera adopté le Règlement numéro 48-2019 concernant la tarification des biens et services de la Municipalité de Rawdon.

12. AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 118-2018-3 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 118-2018 ET SES AMENDEMENTS SUR LA GESTION CONTRACTUELLE DE LA MUNICIPALITÉ DE RAWDON AFIN DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS CONCERNANT LA GESTION DES DÉPASSEMENTS DES COÛTS

18-628 Avis de motion est donné par Monsieur le conseiller Renald Breault que lors d'une séance du conseil, sera adopté le Règlement numéro 118-2018-3 modifiant le règlement 118-2018 et ses amendements sur la gestion contractuelle de la municipalité de Rawdon afin de modifier certaines dispositions concernant la gestion des dépassements des coûts.

PROJETS DE RÈGLEMENTS

13. PRÉSENTATION, DÉPÔT ET ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 61-2018 POURVOYANT À L'IMPOSITION DES TAXES SUR LES PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES ET À

**L'EXIGIBILITÉ DE COMPENSATIONS POUR LA FOURNITURE DE SERVICES MUNICIPAUX, LE
TOUT AUX FINS DE L'EXERCICE FINANCIER 2019**

CONSIDÉRANT QUE les prévisions budgétaires pour l'année 2019 s'élèvent à la somme de 17 079 517 \$;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'imposer les taxes, compensations et tarifs pour l'année 2019 par règlement;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du règlement a été donné aux présentes.

18-629 EN CONSÉQUENCE, il est déposé et proposé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'adopter le projet de Règlement numéro 61-2018 pourvoyant à l'imposition des taxes sur les propriétés immobilières et à l'exigibilité de compensations pour la fourniture de services municipaux, le tout aux fins de l'exercice financier 2019, tel que remis aux membres du conseil.

**14. PRÉSENTATION, DÉPÔT ET ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 48-2019
CONCERNANT LA TARIFICATION DES BIENS ET SERVICES DE LA MUNICIPALITÉ DE RAWDON**

CONSIDÉRANT le pouvoir attribué à une Municipalité de tarifer en tout ou en partie ses biens et ses services;

CONSIDÉRANT QUE pour ce faire, la Municipalité doit adopter un règlement;

CONSIDÉRANT QUE par souci d'équité, la Municipalité estime approprié d'établir une tarification générale pour ses biens et ses services applicable à tous les utilisateurs;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné aux présentes.

18-630 EN CONSÉQUENCE, il est déposé et proposé par Monsieur le conseiller Marco Bellefeuille et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'adopter le projet de Règlement numéro 48-2019 concernant la tarification des biens et services de la Municipalité de Rawdon, tel que remis aux membres du conseil.

**15. PRÉSENTATION, DÉPÔT ET ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 118-2018-3
MODIFIANT LE RÈGLEMENT 118-2018 ET SES AMENDEMENTS SUR LA GESTION
CONTRACTUELLE DE LA MUNICIPALITÉ DE RAWDON AFIN DE MODIFIER CERTAINES
DISPOSITIONS CONCERNANT LA GESTION DES DÉPASSEMENTS DES COÛTS**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté le règlement numéro 118-2018 sur la gestion contractuelle, lequel vise à assurer une meilleure transparence et à améliorer le processus d'attribution et de gestion des contrats municipaux;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'apporter certaines modifications à ce règlement, notamment quant aux dispositions concernant la gestion des dépassements des coûts;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du règlement a été donné aux présentes.

18-631 EN CONSÉQUENCE, il est déposé et proposé par Monsieur le conseiller Renald Breault et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'adopter le projet de Règlement numéro 118-2018-3 modifiant le règlement 118-2018 et ses amendements sur la gestion contractuelle de la municipalité de Rawdon afin de modifier certaines dispositions concernant la gestion des dépassements des coûts, tel que remis aux membres du conseil.

**16. ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 372-89-57 MODIFIANT LE
RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 372-89 (SECTEUR VILLAGE) ET SES AMENDEMENTS AFIN
DE PROCÉDER À L'AGRANDISSEMENT DES ZONES C5-16, R4-13 ET C4-33 ET À LA CRÉATION
DE LA ZONE R4-15 AINSI QUE D'AUTORISER L'USAGE ÉGLISES, ÉDIFICES DU CULTE ET
PRESBYTÈRES DANS LA ZONE C3-82**

CONSIDÉRANT QU'un règlement de zonage est en vigueur dans le secteur Village de la Municipalité de Rawdon;

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet de modifier le contenu d'un règlement de zonage;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier ce règlement afin de procéder à l'agrandissement des zones C5-16, R4-13 et C4-33 et à la création de la zone R4-15 ainsi que d'autoriser l'usage Églises, édifices du culte et presbytères dans la zone C3-82;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné et qu'un premier projet de règlement a été adopté à la séance du conseil tenue le 15 novembre 2018;

CONSIDÉRANT l'assemblée publique de consultation tenue le 10 décembre 2018.

18-632 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Josianne Girard et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'adopter le second projet de Règlement numéro 372-89-57 modifiant le Règlement de zonage numéro 372-89 (secteur Village) et ses amendements afin de procéder à l'agrandissement des zones C5-16, R4-13 et C4-33 et à la création de la zone R4-15 ainsi que d'autoriser l'usage Églises, édifices du culte et presbytères dans la zone C3-82, tel que remis aux membres du conseil.

17. ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 404-10 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 404 (SECTEUR CANTON) ET SES AMENDEMENTS AFIN DE PROCÉDER À LA MODIFICATION DE L'ANNEXE A DES RUES PRIVÉES - CHEMIN PONDEROSA ET RUE ALEX

CONSIDÉRANT QU'un règlement de lotissement est en vigueur dans le secteur Canton de la Municipalité de Rawdon;

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet de modifier le contenu d'un règlement de lotissement;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite apporter des modifications à l'annexe A des rues privées afin d'y ajouter des sections privées du chemin Ponderosa localisées entre les lots 5 355 150 et 5 355 161 ainsi qu'entre les lots 5 355 410 et 5 355 136. Elle souhaite également ajouter la section privée de la rue Alex localisée face au lot 5 355 146;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné et qu'un premier projet de règlement a été adopté à la séance du conseil tenue le 15 novembre 2018;

CONSIDÉRANT l'assemblée publique de consultation tenue le 10 décembre 2018.

18-633 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'adopter le second projet de Règlement numéro 404-10 modifiant le Règlement de lotissement numéro 404 (secteur Canton) et ses amendements afin de procéder à la modification de l'annexe A des rues privées – chemin Ponderosa et rue Alex, tel que remis aux membres du conseil.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

18. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite, conformément au Règlement 17-2013 et ses amendements, les personnes présentes à l'assemblée publique à poser des questions sur les points prévus à l'ordre du jour.

ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

19. OCTROI DE CONTRAT - ANALYSES DE LABORATOIRE - 2019-2020

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a demandé des offres de prix pour les analyses de laboratoire pour les années 2019 et 2020;

CONSIDÉRANT la réception de l'offre de prix provenant de l'entreprise H2Lab inc., au montant annuel de 15 847,01 \$, taxes incluses.

CONSIDÉRANT l'analyse et les recommandations du chef de division – Hygiène du milieu en date du 4 décembre 2018.

18-634 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Renald Breault et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'octroyer le contrat pour les analyses de laboratoire 2019 et 2020 à l'entreprise H2Lab inc. pour un montant annuel de 15 847,01 \$, taxes incluses.

D'autoriser le chef de division – Hygiène du milieu et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis aux fins de la présente résolution.

Cette dépense sera prévue au budget 2019.

20. OCTROI DE CONTRAT - SERVICES SCIENTIFIQUES - SENTIER DE GLACE SUR LE LAC RAWDON

CONSIDÉRANT QUE les entreprises Hydro-Météo inc. et Nordikeau inc. ont déposé une offre de service à la Municipalité pour les services scientifiques relatifs au sentier de glace sur le lac Rawdon;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité estime que les coûts des services requis pour l'année 2019 s'élèveront à environ 11 045 \$, taxes nettes incluses;

CONSIDÉRANT l'analyse et les recommandations de la directrice du Service des loisirs et de la culture.

18-635 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Stéphanie Labelle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'accorder un contrat pour les services scientifiques relatifs au sentier de glace sur le lac Rawdon à l'entreprise Hydro-Météo inc. (expertises préliminaires, visites ponctuelles, feux d'artifice) et à l'entreprise Nordikeau inc. (démarrage), dont les coûts sont estimés à 11 045 \$, taxes nettes incluses.

D'accorder au Service des loisirs et de la culture, un budget de 11 045 \$ pour l'année 2019, avec la possibilité d'effectuer deux (2) visites supplémentaires, selon les conditions météorologiques.

D'autoriser la directrice du Service des loisirs et de la culture et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis aux fins de la présente résolution.

Les certificats de crédit numéro 2018-000123 et numéro 2018-000124 sont émis pour autoriser cette dépense.

SUJETS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

21. CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2019

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 148 du *Code municipal*, le conseil municipal doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour cette année en fixant le jour et l'heure du début de chacune.

18-636 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Kimberly St Denis et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'adopter le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal, pour l'année 2019, se déroulant à compter de 19 h, et ce, le deuxième (2^e) mercredi de chaque mois. Cependant, les séances ordinaires des mois de janvier, mai et août se tiennent exceptionnellement le troisième (3^e) mercredi de ces mois.

Pour les mois de février, avril et octobre, des séances ordinaires du conseil se tiendront également le quatrième (4^e) mercredi de ces mois à 17 h.

Les séances du conseil ont lieu au Centre Metcalfe situé au 3597, rue Metcalfe à Rawdon ou dans tout autre lieu fixé par résolution de début de session ou par avis public.

16 janvier 2019 à 19 h	10 juillet 2019 à 19 h
13 février 2019 à 19 h	21 août 2019 à 19 h
27 février 2019 à 17 h	11 septembre 2019 à 19 h
13 mars 2019 à 19 h	9 octobre 2019 à 19 h
10 avril 2019 à 19 h	23 octobre 2019 à 17 h
24 avril 2019 à 17 h	13 novembre 2019 à 19 h
15 mai 2019 à 19 h	11 décembre 2019 à 19 h
12 juin 2019 à 19 h	

22. RÉINGÉNIERIE DE LA PRÉFILTRATION - USINE DE FILTRATION DES EAUX ST-PATRICK

CONSIDÉRANT QUE l'usine de filtration St-Patrick utilise la nanofiltration comme procédé principal de production d'eau potable;

CONSIDÉRANT QUE depuis sa mise en opération en 2017, certains problèmes ont été constatés à l'étape de la préfiltration de l'eau brute;

CONSIDÉRANT QUE différentes solutions sont envisageables afin de corriger la situation, lesquelles ont fait l'objet d'analyse et de discussions avec les responsables administratifs et techniques du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC);

CONSIDÉRANT QUE suivant les avis et les recommandations des responsables du ministère, la firme d'ingénierie au dossier a déposé ses recommandations à la Municipalité;

CONSIDÉRANT QU'il est recommandé à la Municipalité de procéder à des essais pilotes comparatifs avec différents fournisseurs d'équipements de filtration membranaire pour déterminer la solution optimale;

CONSIDÉRANT QUE pour ce faire, il est recommandé à la Municipalité de s'adjoindre des services d'un expert technique en procédé de filtration membranaire et en essais pilotes, en support aux responsables municipaux et au consultant;

CONSIDÉRANT QUE sur la base des recommandations des responsables du ministère, il est également conseillé à la Municipalité de s'adjoindre des services d'un laboratoire accrédité pour effectuer les analyses de tous les échantillons qui seront prélevés lors des essais pilotes, d'en faire la compilation et la validation;

CONSIDÉRANT QUE l'estimé budgétaire pour la réalisation des activités requises incluant les essais pilotes comparatifs, les analyses, les services d'un expert technique et les services d'un laboratoire s'élève à une somme approximative de 135 000 \$, plus les taxes applicables.

18-637 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Renald Breault et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'autoriser les essais pilotes comparatifs dans le cadre de la réingénierie de la préfiltration à l'usine de filtration St-Patrick ainsi que la réalisation des études qui s'imposent, le cas échéant, conformément aux recommandations du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC).

De mandater les différents fournisseurs et entreprises pour services professionnels requis et d'engager les sommes nécessaires à ces fins.

D'autoriser le chef de division – Hygiène du milieu et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis aux fins de la présente résolution.

Que les dépenses soient imputées au Règlement d'emprunt numéro 090.

Les certificats de crédit numéro 2018-000125 (essais pilotes), 2018-000126 (crédo), 2018-000127 (analyses d'eau) sont émis pour autoriser ces dépenses.

23. CONTRAT ACCESSOIRE - SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE - TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE L'USINE DE FILTRATION DES EAUX (ST-PATRICK) - NORDA STELO

CONSIDÉRANT le contrat pour services professionnels en ingénierie octroyé à la firme Roche Ltée en 2010 (depuis devenue Norda Stelo), pour la construction de l'usine de filtration St-Patrick;

CONSIDÉRANT QUE depuis sa mise en opération en 2017, certains problèmes ont été constatés à l'étape de la préfiltration de l'eau brute;

CONSIDÉRANT QUE suivant les avis et les recommandations des responsables du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), différentes solutions doivent être envisagées par la Municipalité afin de corriger la situation, notamment des essais pilotes comparatifs avec différents fournisseurs d'équipements de filtration membranaire pour déterminer la solution optimale;

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution numéro 18-637;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'accorder un contrat accessoire à la firme d'ingénierie Norda Stelo et de mandater celle-ci à donner suite aux avis et aux recommandations du ministère;

CONSIDÉRANT QU'un contrat accordé à la suite d'une demande de soumission peut être modifié uniquement lorsque la modification constitue un accessoire au contrat et n'en change pas la nature;

CONSIDÉRANT QUE la jurisprudence reconnaît le droit à un cocontractant de se faire payer les coûts additionnels qui lui seraient dus en raison d'une demande de prestation découlant d'imprévus et non inclus à l'appel d'offres pour laquelle le prix de sa soumission a été établi, mais laquelle est accessoire au contrat octroyé;

CONSIDÉRANT QUE selon l'estimé budgétaire, une somme approximative de 40 000 \$, plus les taxes applicables, pour services professionnels en ingénierie est nécessaire afin de mener à terme les essais pilotes comparatifs membranaires pour déterminer la solution optimale.

18-638 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Marco Bellefeuille et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'accorder un contrat accessoire pour services professionnels à la firme Norda Stelo afin de donner suite aux recommandations du ministère et mener à terme les essais pilotes comparatifs membranaires pour déterminer la solution optimale, pour un montant de 40 000 \$, plus les taxes applicables.

D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis aux fins de la présente résolution.

Que cette dépense soit affectée au Règlement d'emprunt numéro 90.

Le certificat de crédit numéro 93648 est modifié en conséquence.

24. MODIFICATIONS À LA PROGRAMMATION DE TRAVAUX - TECQ 2014-2018 - PROGRAMMATION DE TRAVAUX RÉVISÉE - ACCEPTATION PAR LE CONSEIL MUNICIPAL - 54 866 \$ CHEMIN DU LAC-MORGAN

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (maintenant connu sous le nom de ministre des Affaires municipales et de l'Habitation);

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite déposer une programmation de travaux révisée consistant à modifier les sommes affectées au projet d'aménagement de sentiers multifonctionnels et aux travaux de pavage sur une partie du chemin du Lac-Morgan.

18-639 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Josianne Girard et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

Le préambule ci-haut mentionné fait partie intégrante de la présente résolution.

La Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle.

La Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018.

La Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de ce ministère.

La Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme.

La Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

La Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux jointe à la présente résolution comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 décembre prochain.

D'autoriser la directrice du Service des finances et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis aux fins de la présente résolution.

25. PROGRAMME DE SOUTIEN FINANCIER POUR LES MUNICIPALITÉS - PRÉPARATION AUX SINISTRES - VOLET 1

CONSIDÉRANT QUE le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite se prévaloir du Volet 1 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres.

18-640 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

Que la Municipalité de Rawdon présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 4 500 \$, dans le cadre du **Volet 1** du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 8 500 \$, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 4 000 \$.

D'autoriser le directeur du Service de la Sécurité incendie et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, le formulaire de demande d'aide financière et attester que les renseignements qu'il contient sont exacts, et à signer tout document requis aux fins de la présente résolution.

26. REDDITION DE COMPTES - PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAV) - VOLET PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION (PPA)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Rawdon a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

CONSIDÉRANT QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

CONSIDÉRANT QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

CONSIDÉRANT QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV.

18-641 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Marco Bellefeuille et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

Que le conseil de la Municipalité de Rawdon approuve les dépenses d'un montant de 177 207 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

27. DÉPÔT DU CERTIFICAT DE LA TENUE D'UN REGISTRE - RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 159 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES, DE PAVAGE, D'AMÉNAGEMENT ET D'AMÉLIORATION DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE AUX ABORDS DE L'ÉCOLE DES CASCADES, PAVILLON ST-LOUIS ET AUTORISANT UNE DÉPENSE DE 480 000 \$ ET UN EMPRUNT DE 200 000 \$

CONSIDÉRANT QUE le 15 novembre 2018 le conseil municipal a adopté le Règlement d'emprunt numéro 159 décrétant des travaux d'infrastructures, de pavage, d'aménagement et d'amélioration de la sécurité routière aux abords de l'école des Cascades, Pavillon St-Louis et autorisant une dépense de 480 000 et un emprunt de 200 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE le 4 décembre 2018, un registre préparé aux fins de l'enregistrement des personnes habiles à voter a été tenu aux bureaux de l'hôtel de ville;

CONSIDÉRANT QUE le nombre de personnes habiles à voter requis pour demander la tenue d'un scrutin référendaire sur ce règlement était de 957 et que le nombre de personnes qui se sont enregistrées pour demander la tenue de ce scrutin est de 0;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 159 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

18-642 La directrice du Service du greffe et secrétaire-trésorière dépose le certificat attestant du résultat de la procédure d'enregistrement tenue le 4 décembre 2018 concernant le Règlement d'emprunt numéro 159 décrétant des travaux d'infrastructures, de pavage, d'aménagement et d'amélioration de la sécurité routière aux abords de l'école des Cascades, Pavillon St-Louis et autorisant une dépense de 480 000 et un emprunt de 200 000 \$.

28. EMBAUCHE - SECRÉTAIRE AU SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE - POSTE RÉGULIER À TEMPS COMPLET

CONSIDÉRANT la vacance imminente du poste de secrétaire au Service des loisirs et de la culture, il y a lieu de combler ce poste;

CONSIDÉRANT le processus d'appel de candidatures, le travail du comité de sélection et sa recommandation.

18-643 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

De procéder à l'embauche de Madame Marie-Chantal Viel au poste régulier de secrétaire au Service des loisirs et de la culture, à compter du 7 janvier 2019, laquelle sera assujettie à une période de probation, selon la convention collective en vigueur.

29. FIN D'EMPLOI - EMPLOYÉ N° 80-0039 - SERVICE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE

RETIRÉ

30. RECONDUCTION DE L'AIDE FINANCIÈRE - ACTIVITÉS SPORTIVES POUR ENFANTS À L'EXTÉRIEUR DU TERRITOIRE

CONSIDÉRANT l'importance de l'adoption de saines habitudes de vie chez les jeunes, en particulier en ce qui concerne l'activité physique;

CONSIDÉRANT QUE notre Municipalité ne peut malheureusement offrir toutes les infrastructures et organisations nécessaires pour la pratique de certains sports;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite encourager les activités sportives auprès des jeunes en accordant une aide financière pour certains sports offerts à l'extérieur du territoire de la Municipalité.

18-644 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Josianne Girard et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'accorder, pour l'année 2019, une aide financière, telle que décrite ci-après :

- À chaque participant domicilié à Rawdon âgé de moins de 18 ans et pratiquant un sport à l'extérieur de la Municipalité et qui n'est pas offert sur le territoire de celle-ci (ex. : sports en aréna : hockey, patin artistique, football, sports d'élite, etc.)
- Dont la période d'inscription se déroule au plus tard le 31 décembre 2019
- De 50 % du coût d'inscription pour un montant maximum de 200 \$
- Coût d'inscription minimal: 50 \$ par jeune

De fixer le montant total des aides financières accordées pour l'année 2019 à 6 000 \$ et que l'aide financière à être octroyée soit versée sur présentation d'une pièce justificative et après vérification par le Service des loisirs et de la culture de la Municipalité de Rawdon.

D'autoriser la directrice du Service des loisirs et de la culture à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis aux fins de la présente résolution.

Cette dépense sera prévue au budget 2019.

31. APPRÉCIATION DES CONTRIBUTIONS DES CADRES MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE 2018

CONSIDÉRANT QU'en janvier 2015, le conseil municipal a mis en place un programme d'appréciation des contributions des employés cadres de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et secrétaire-trésorier procéda à l'évaluation de chacun des employés cadres pour l'année 2018.

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur général et secrétaire-trésorier au conseil municipal.

18-645 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à procéder aux versements relatifs à l'évaluation des contributions de chacun des employés cadres pour l'année 2018.

32. RÉVISION BUDGÉTAIRE 2018 - OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION (OMH)

CONSIDÉRANT la révision budgétaire 2018 de l'Office municipal d'habitation de Rawdon, laquelle doit faire l'objet d'acceptation par la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit verser sa quote-part de 10 %, selon le montant révisé, représentant une somme de 14 642 \$, soit 10 \$ de plus que lors de l'acceptation de la dernière révision budgétaire.

18-646 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Renald Breault et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'approuver le budget révisé de l'Office municipal d'habitation pour l'année 2018.

D'autoriser le paiement de 10 \$, représentant l'écart entre le budget accepté et le budget révisé pour l'année 2018.

Que la Municipalité s'engage à assumer sa quote-part des sommes investies dans les travaux de remplacement, d'amélioration et de modernisation (RAM) capitalisables et particulièrement son financement en capital et intérêts de l'ensemble des sommes octroyées en vertu du Plan québécois des infrastructures.

D'autoriser la directrice du Service des finances et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document découlant de la présente résolution.

Le certificat de crédit numéro 2018-000128 a été émis pour autoriser cette dépense.

33. MODIFICATION À LA RÉOLUTION NUMÉRO 18-190 - AFFECTATION DE SURPLUS - PROJETS SPÉCIAUX 2018

CONSIDÉRANT la résolution numéro 18-190, adoptée à la séance du 19 avril 2018, affectant un montant de 411 665 \$ (taxes nettes) de l'excédent de fonctionnement non affecté pour la réalisation de projets spéciaux;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de réduire ce montant à une somme de 309 530,27 \$, l'ensemble des projets n'ayant pas été réalisés ou ayant été réalisés à moindre coût.

18-647 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Kimberly St Denis et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

De modifier la résolution numéro 18-190 afin d'approprier un montant de 309 530,27 \$ de l'excédent de fonctionnement non affecté pour la réalisation des projets spéciaux.

D'autoriser la directrice du Service des finances à effectuer les écritures comptables qui s'imposent afin de donner plein effet à la présente résolution.

Le certificat de crédit numéro 2018-00034 est modifié en conséquence.

34. MODIFICATION À LA RÉOLUTION NUMÉRO 18-320 - OCTROI DE CONTRAT - TRAVAUX DE RÉFECTION DU CHEMIN DU LAC-GRATTEN

CONSIDÉRANT la résolution numéro 18-320, adoptée à la séance du 21 juin 2018, affectant une somme de 175 150 \$ de l'excédent de fonctionnement non affecté pour la réalisation des travaux de réfection du chemin du Lac-Gratten;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'annuler cette affectation puisque celle-ci s'est avérée non nécessaire, les travaux ayant été réalisés à moindres coûts.

18-648 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Marco Bellefeuille et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'annuler l'affectation d'une somme de 175 150 \$ de l'excédent de fonctionnement non affecté pour la réalisation des travaux de réfection du chemin du Lac-Gratten.

D'autoriser la directrice du Service des finances à effectuer les écritures comptables qui s'imposent afin de donner plein effet à la présente résolution.

De modifier la résolution numéro 18-320 en conséquence.

Le certificat de crédit numéro 2018-00059 est modifié en conséquence.

35. MODIFICATION À LA RÉSOLUTION NUMÉRO 18-401 - OCTROI DE CONTRAT - PAVAGE - CHEMIN DU LAC-MORGAN

CONSIDÉRANT la résolution numéro 18-401, adoptée à la séance du 9 août 2018, affectant une somme de 177 045 \$ de l'excédent de fonctionnement non affecté pour la réalisation des travaux de pavage sur le chemin du Lac-Morgan;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de réduire la somme affectée à un montant de 125 987 \$, en raison de la somme supplémentaire affectée à ce projet dans le cadre de la TECQ 2014-2018.

18-649 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Josianne Girard et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

De modifier la résolution numéro 18-401 afin de réduire l'affectation de l'excédent de fonctionnement non affecté à un montant de 125 987 \$.

D'autoriser la directrice du Service des finances à effectuer les écritures comptables qui s'imposent afin de donner plein effet à la présente résolution.

Le certificat de crédit numéro 2018-00084 est modifié en conséquence.

36. EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA 2019 - SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

CONSIDÉRANT QU'Emplois d'été Canada (EÉC) accorde une aide financière à des employeurs du secteur public afin qu'ils créent des possibilités d'emplois d'été pour les jeunes âgés de 15 à 30 ans qui étudient à temps plein et qui prévoient retourner aux études lors de la prochaine année scolaire;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite bénéficier de cette subvention pour l'année 2019.

18-650 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Kimberly St Denis et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'autoriser le Service des loisirs et de la culture et le directeur général et secrétaire-trésorier à déposer une demande de subvention dans le cadre du programme Emplois d'été Canada 2019 et à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis aux fins de la présente résolution.

37. SOUTIEN FINANCIER - PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE 2019

CONSIDÉRANT QUE les journées de la persévérance scolaire se dérouleront du 11 au 15 février 2019;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal reconnaît que la persévérance scolaire constitue une priorité et un enjeu important pour le développement de ses jeunes citoyens et de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite appuyer les écoles primaires situées sur le territoire dans leurs activités lors de ces journées de la persévérance scolaire, en leur offrant un soutien financier de 250 \$ chacune.

18-651 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Stéphanie Labelle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'autoriser le versement de 250 \$ à titre de soutien financier dans le cadre des journées de la persévérance scolaire, à chacune des écoles primaires situées sur le territoire de la Municipalité.

Cette dépense sera prévue au budget 2019.

38. DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER - CAMP ADAPTÉ - LES RÉPITS DE GABY ET L'ASSOCIATION DES PERSONNES HANDICAPÉES MATAWINIE (APHM)

CONSIDÉRANT QU'un service de camp adapté est offert sur le territoire de la Municipalité de Rawdon au cours de la période estivale par les organismes les répits de Gaby et l'Association des personnes handicapées Matawinie (APHM);

CONSIDÉRANT une demande de soutien financier de 800 \$ par inscription pour chaque enfant résident de Rawdon, jusqu'à concurrence de six (6) inscriptions.

18-652 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Josianne Girard et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'accorder un soutien financier de 800 \$ aux organismes les répits de Gaby et l'Association des personnes handicapées Matawinie pour chaque enfant résident de Rawdon inscrit au camp adapté, jusqu'à concurrence de six (6) inscriptions, soit pour un montant maximal de 4 800 \$.

Cette dépense sera prévue au budget 2019.

39. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - CENTRE DE PRÉVENTION DU SUICIDE DE LANAUDIÈRE

CONSIDÉRANT QUE le Centre de prévention du suicide de Lanaudière (CPSL) est un organisme communautaire à but non lucratif desservant la grande région de Lanaudière et qu'il sollicite le soutien financier de la Municipalité afin de mener à terme l'ensemble de ses activités.

18-653 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Stéphanie Labelle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'accorder un soutien financier au montant de 100 \$ au Centre de prévention du suicide de Lanaudière.

Le certificat de crédit numéro 2018-000129 a été émis pour autoriser cette dépense.

40. INVITATION SOUPER SPAGHETTI - CHEVALIERS DE COLOMB

CONSIDÉRANT l'invitation des Chevaliers de Colomb de Rawdon à leur souper spaghetti le 12 janvier 2019 au sous-sol de l'Église Marie-Reine-du-Monde.

18-654 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Renald Breault et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'autoriser l'achat de 6 billets pour le souper spaghetti des Chevaliers de Colomb de Rawdon, le tout pour un montant de 120 \$.

Cette dépense sera prévue au budget 2019.

41. DEMANDE DE RECONNAISSANCE D'ORGANISME AUX FINS DU PROGRAMME D'ASSURANCES OFFERT PAR L'INTERMÉDIAIRE DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC - SOLIDARITÉ ENVIRONNEMENT MATAWINIE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Rawdon est membre du programme de l'Union des municipalités du Québec relatif aux assurances pour les organismes à but non lucratif œuvrant sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Solidarité Environnement Matawinie, lequel a pour objectif de permettre à des jeunes de la région de développer les compétences nécessaires afin d'intégrer le marché du travail par des ateliers de recyclage et de revalorisation des matières recyclées, demande à être reconnu par le conseil municipal aux fins d'adhérer au programme d'assurances de dommages offert par l'UMQ.

18-655 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Renald Breault et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

Que le conseil municipal reconnaisse, aux fins du programme d'assurances de dommages offert par l'intermédiaire de l'UMQ, l'organisme Solidarité Environnement Matawinie.

42. DIRECTIVE DE CHANGEMENT NUMÉRO 10 - TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA RUE CEDAR, 2E AVENUE, 1ERE AVENUE ET CHEMIN KILDARE - JOBERT INC.

CONSIDÉRANT un contrat octroyé à l'entreprise Jobert inc. pour un montant de 1 942 918,83 \$ taxes incluses pour des travaux de réfection d'infrastructures sur la rue Cedar, la 2^e Avenue, la 1^{ière} Avenue et le chemin Kildare;

CONSIDÉRANT une directive de changement émise par la firme CLA experts-conseils inc. en date du 4 décembre 2018 pour des travaux additionnels dans le cadre de ce projet, pour une somme additionnelle de 35 099,10 \$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QU'aux termes du règlement numéro 118-2018 et son amendement sur la gestion contractuelle de la Municipalité de Rawdon, tout dépassement de coûts à un contrat entraînant une

dépense supplémentaire supérieure à 10 % du coût original du contrat doit être autorisée par voie de résolution du conseil municipal.

18-656 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Josianne Girard et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'autoriser la directive de changement numéro 10 émise par la firme CLA experts-conseils inc. en date du 4 décembre 2018, dans le cadre des travaux de réfection d'infrastructures sur la rue Cedar, la 2^e Avenue, la 1^{ière} Avenue et le chemin Kildare, lesquelles totalisent 35 099,10 \$, plus les taxes applicables.

Le certificat de crédit numéro 2018-00054 est modifié en conséquence.

43. CERTIFICAT DE PAIEMENT NUMÉRO 2 - ACCEPTATION DÉFINITIVE - PAVAGE - RUE QUEEN - ASPHALTE LANAUDIÈRE INC.

CONSIDÉRANT le certificat de paiement numéro 2 au montant de 2 744,72 \$, taxes incluses, pour des travaux de pavage sur la rue Queen par l'entreprise Asphalte Lanaudière inc.;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur de la voirie par intérim en date du 6 décembre 2018, afin de procéder à l'acceptation définitive des ouvrages réalisés dans le cadre de ces travaux.

18-657 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Kimberly St Denis et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

De procéder à l'acceptation définitive des travaux réalisés dans le cadre de ce projet.

D'autoriser le paiement de la somme de 2 744,72 \$, taxes incluses, à l'entreprise Asphalte Lanaudière inc., tel qu'autorisé par le certificat de crédit numéro 2017-00124.

44. CERTIFICAT DE PAIEMENT NUMÉRO 10 - ACCEPTATION DÉFINITIVE - PAVAGE DE DIVERSES RUES 2016 - PHASE 2 - RUE PROMENADE-DU-LAC - 9306-1380 QUÉBEC INC. (PAVAGE ROY)

CONSIDÉRANT le certificat de paiement numéro 10 au montant de 1 511,83 \$, taxes incluses, pour des travaux de pavage de diverses rues 2016 - Phase 2 sur la rue Promenade-du-Lac par l'entreprise 9306-1380 Québec inc. (Pavage Roy);

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur de la voirie par intérim en date du 6 décembre 2018, afin de procéder à la l'acceptation définitive des ouvrages réalisés dans le cadre de ces travaux.

18-658 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

De procéder à l'acceptation définitive des travaux réalisés dans le cadre de ce projet.

D'autoriser le paiement de la somme de 1 511,83 \$, taxes incluses, à l'entreprise 9306-1380 Québec inc. (Pavage Roy), tel qu'autorisé par le certificat de crédit numéro 2016-00120.

45. CERTIFICAT DE PAIEMENT NUMÉRO 3 - TRAVAUX DE RÉFECTION DU CHEMIN DU LAC-GRATTEN - ASPHALTE GÉNÉRALE INC.

CONSIDÉRANT le certificat de paiement numéro 3 au montant de 862 239,05 \$, taxes incluses, pour les travaux de réfection du chemin du Lac-Gratten par l'entreprise Asphalte générale inc.;

CONSIDÉRANT les recommandations de la firme d'ingénierie Ingemax en date du 12 décembre 2018.

18-659 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Marco Bellefeuille et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'autoriser le paiement de la somme de 862 239,05 \$, taxes incluses, à l'entreprise Asphalte générale inc., tel qu'autorisé par le certificat de crédit numéro 2018-00059, lequel sera libéré sur réception des quittances.

46. CERTIFICAT DE PAIEMENT NUMÉRO 6 - TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA RUE CEDAR, 2E AVENUE, 1ERE AVENUE ET CHEMIN KILDARE - JOBERT INC.

CONSIDÉRANT le certificat de paiement numéro 6 au montant de 57 707,44 \$ taxes incluses, pour des travaux de réfection de la rue Cedar, 2^e Avenue, 1^{ère} Avenue et chemin Kildare par l'entreprise Jobert inc.;

CONSIDÉRANT les recommandations de la firme CLA Experts-conseils inc. et du chef de division – Hygiène du milieu en date du 7 décembre 2018.

18-660 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Josianne Girard et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'autoriser le paiement de la somme de 57 707,44 \$ taxes incluses, à l'entreprise Jobert inc., tel qu'autorisé par le certificat de crédit numéro 2018-00054 lequel sera libéré sur réception des quittances.

47. CERTIFICAT DE PAIEMENT NUMÉRO 7 - ACCEPTATION PROVISOIRE - TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA RUE CEDAR, 2E AVENUE, 1ERE AVENUE ET CHEMIN KILDARE - JOBERT INC.

CONSIDÉRANT le certificat de paiement numéro 7 au montant de 104 528,79 \$ taxes incluses, pour des travaux de réfection de la rue Cedar, 2^e Avenue, 1^{ère} Avenue et chemin Kildare par l'entreprise Jobert inc.;

CONSIDÉRANT les recommandations de la firme CLA Experts-conseils inc. et du chef de division – Hygiène du milieu en date du 7 décembre 2018 de procéder à l'acceptation provisoire des travaux.

18-661 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Josianne Girard et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

De procéder à l'acceptation provisoire des travaux réalisés dans le cadre de ce projet en date du 7 décembre 2018.

D'autoriser le paiement de la somme de 104 528,79 \$ taxes incluses, à l'entreprise Jobert inc., tel qu'autorisé par le certificat de crédit numéro 2018-00054, lequel sera libéré sur réception des quittances.

APPROBATION DES COMPTES, DÉPENSES ET ENGAGEMENTS DE CRÉDIT

48. APPROBATION DES COMPTES, DÉPENSES ET ENGAGEMENTS DE CRÉDIT

CONSIDÉRANT QUE la directrice du Service des finances a préparé les rapports montrant les dépenses autorisées par les délégués du conseil, en vertu du Règlement numéro 86-2016 et ses amendements ainsi que la liste des comptes à payer au 30 novembre 2018.

18-662 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

48.1 Liste des comptes à payer/fournisseurs

D'approuver la liste des comptes à payer au 30 novembre 2018 au montant de 613 673,50 \$

48.2 Liste des chèques émis

D'approuver la liste des chèques émis (chèques nos 35 556 à 35 805) au 6 décembre 2018 totalisant 1 433 433,29 \$

48.3 Liste des chèques annulés

D'approuver la liste des chèques annulés au 6 décembre 2018

48.4 Liste des prélèvements

D'approuver la liste des prélèvements (nos 5 300 à 5 356) au 6 décembre 2018 totalisant 167 415,40 \$

48.5 Liste des engagements

D'approuver la liste des engagements au 6 décembre 2018 totalisant 3 783 528,09 \$

48.6 Liste des virements budgétaires

D'approuver la liste des virements budgétaires au 30 novembre 2018 totalisant 50 495 \$

48.7 JOURNAL DES SALAIRES NETS

D'approuver la liste des salaires nets pour le mois de novembre 2018 totalisant 221 778,44 \$

49. CORRESPONDANCE

49.1 LETTRE DU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION (MAMH) DATÉE DU 15 NOVEMBRE 2018

18-663 Monsieur le maire fait la lecture intégrale d'une correspondance reçue du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) datée du 15 novembre 2018.

49.2 LETTRE DE REMERCIEMENT - RÉFECTION DU CHEMIN DU LAC BRENNAN

50. AFFAIRES NOUVELLES

50.1 DEMANDE DE SUBVENTION - PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES D'EAU (PRIMEAU)

CONSIDÉRANT le programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU), lequel vise à soutenir les municipalités dans la réalisation des études et des plans et devis ainsi que dans la réalisation de travaux de construction, de réfection ou d'agrandissement d'infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, notamment dans le cadre de la mise aux normes des infrastructures;

CONSIDERANT QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide sur le programme PRIMEAU et doit respecter toutes les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite déposer une demande d'aide financière dans le cadre de ce programme au Volet 1 – Sous-volet 1.1 pour la réalisation des études et des activités de définition et de conception préalables à la réalisation de travaux d'agrandissement et de mise aux normes de ses infrastructures d'eaux usées, notamment dans le cadre de la mise aux normes des infrastructures.

18-664 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Renald Breault et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

De s'engager à respecter toutes les modalités du Guide sur le programme PRIMEAU qui s'appliquent à elle;

De confirmer l'engagement de la Municipalité à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus associés à son projet au programme PRIMEAU;

De confirmer son engagement à assumer tous les coûts non admissibles et les dépassements de coûts associés à son projet au programme PRIMEAU;

D'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) Volet 1 – Sous-volet 1.1 auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

D'autoriser le chef de division – Hygiène du milieu et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer pour et au nom de la Municipalité, tout document requis aux fins de la présente résolution.

D'abroger la résolution no 18-376.

51. PAROLE AUX CONSEILLERS

52. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite, conformément au Règlement 17-2013 et ses amendements, les personnes présentes à l'assemblée publique à poser des questions.

53. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Renald Breault et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

18-665 Que l'ensemble des points prévus à l'ordre du jour ayant été discuté, monsieur le maire déclare la présente séance du conseil levée à 20h55.

(signé) Caroline Gray

Me Caroline Gray
Directrice Service du greffe
et secrétaire-trésorière adjointe

(signé) Bruno Guilbault

Bruno Guilbault
Maire